Coopération au développement, rôle des femmes: intégration des questions de genre

1997/0151(SYN) - 21/07/1998

La commission, en adoptant le rapport de Mme Karin JUNKER (PSE, D) en seconde lecture, demande la suppression de toute référence financière concernant le programme sur la promotion des femmes dans le développement. A la place, elle demande que l'Union intègre l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans toutes les actions qu'elle met en oeuvre au titre de la coopération au développement. Cela veut dire: améliorer les conditions de vie des femmes, les associer aux actions en faveur de la sécurité alimentaire, de la réhabilitation des quartiers, du développement des services sanitaires, accès à l'enseignement, de l'approvisionnement en eau, dispenser aux femmes une formation qualifiante, et préserver les activités traditionnelles des femmes. La commission souhaite que l'on soutienne des actions portant sur les principales inégalités entre les sexes, s'agissant en particulier de l'accès aux ressources et aux services, et de la participation aux processus décisionnels dans la vie politique et sociale. Elle réclame un appui aux plans visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau législatif et administratif. Elle demande que priorité soit donnée au rôle de la femme dans le traitement des crises, les opérations d'urgence, les droits de l'homme, la démocratisation, le commerce, la santé et les droits sexuels génésiques. Enfin, elle réclame, pour l'attribution des marchés et pour les fournitures, qu'à qualité égale les offres des pays bénéficiaires et des pays en développement de la même région soient prises en compte prioritairement.